



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 20 MARS 2026

Le 20 mars 2026 à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Michèle BOULANGER, M. Romain MILLARD, Mme Anne GRAVELEAU, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Michel CINOTTI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Fathi AÂRAB, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Pascal FOURNIOUX, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, Mme Sandrine LEMONNIER, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Virginie POLIZZI, M. Nicolas MORIN, Mme Karine LORIN, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Francine NEGRO, M. Fernando MACHADO, Mme Anaïs BONNAMY, Mme Chloé BERTHAUD, M. Carmelo RANDAZZO, Mme Anaïs LEMONNIER, M. David POLIZZI, Mme Ophélie GUIN, M. Régis VAILLANT, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, Mme Fanny DUTILLIEUX, M. Gilles MORICHAUD, Mme Amina ABICHOU.

Absent excusé représenté :

M. Patrick COSSARD – pouvoir à M. Michel CINOTTI

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 23 mars 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-17,

Vu la délibération n°2026-03-001 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, après l'élection du Maire, de fixer le nombre d'adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit neuf au plus,

Considérant que l'importance et la diversité des tâches dévolues au Maire justifient la création de 9 postes d'adjoint au Maire,

Considérant le rapport du Maire,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Ophélie GUIN, M. Régis VAILLANT, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, Mme Fanny DUTILLIEUX, M. Gilles MORICHAUD, Mme Amina ABICHOUS s'étant abstenus),

Fixe à 9 le nombre d'adjoints au Maire pour la nouvelle mandature.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 20 mars 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 23 mars 2026.